



Peoples' Global Action
on Migration, Development
and Human Rights

DOCUMENT DE CAPITALISATION

UNE PGA 2018 MARQUÉE PAR LE PACTE MONDIAL DE L'ONU SUR LES MIGRATIONS





"La PGA Marrakech n'est pas une simple discussion ou une utopie politique pour la société civile mais un espace que nous voulons plus ambitieux en matière d'objectifs pour la protection des personnes migrantes. Ce n'est ni un aboutissement ni une finalité ! Mais une étape vers un monde plus juste, plus égalitaire et plus digne pour les personnes migrantes."*

idd | immigration
développement
démocratie



PLATE FORME **Euro-Marocaine**
MIGRATION, DÉVELOPPEMENT,
CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE
الأرضية الأوروبية المغربية للهجرة
والتنمية والمواطنة والديمقراطية

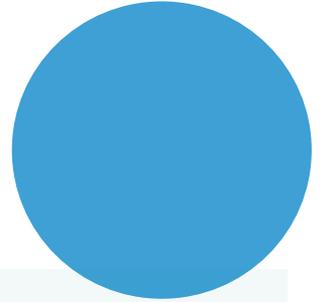


*Conclusion du rapport final de la PGA Marrakech

SOMMAIRE

1. L'Action Mondiale des Peuples..... **P4**
2. Zoom sur la PGA de 2018 au Maroc..... **P5**
3. Le Pacte des migrations de Marrakech..... **P7**
4. Quelques chiffres..... **P9**
5. Une société civile active au sein de la PGA et face au Pacte..... **P10**
6. Conclusions de Marrakech..... **P11**
7. Recommandations et objectifs..... **P12**

L'ACTION MONDIALE DES PEUPLES



L'Action Mondiale des Peuples (ou Peoples' Global - PGA) est une coordination mondiale qui réunit des acteurs et actrices de l'associatif, des organisations de défense des droits humains et des droits des migrants, des syndicalistes et des universitaires. Elle s'est constituée en 1996, au Mexique, lors de la première rencontre intercontinentale pour l'humanité et contre le néolibéralisme. Lors de ces rencontres, les militant.e.s débattent, dialoguent, partagent leur analyse et leur expertise sur des sujets aussi divers que la justice sociale et climatique, les réfugiés et les bouleversements économiques mondiaux.

Depuis, l'Action Mondiale des Peuples organise ses manifestations en parallèle d'événements de haut niveau de l'ONU, tels que le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) ou encore les réunions de dialogue sur les migrations internationales et le développement. L'objectif pour les acteurs et actrices de la société civile est - entre autres - de faire entendre leurs revendications et de faire pressions sur les Etats pour que ces derniers respectent les conventions internationales des droits humains

ZOOM SUR LA PGA DE 2018 AU MAROC

L'édition 2018 de la PGA s'est déroulée les 8 et 9 décembre à Marrakech sur le thème de l'Égalité des droits pour toutes et tous, partout. Cette rencontre s'est effectuée en marge du 11e Forum Mondial sur les Migrations et le Développement (FMMD) et de la signature par les Etats Membres de l'ONU du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

La participation de plus de 500 délégué.e.s, notamment des associations, des syndicats et des mouvements sociaux engagé.e.s dans la défense des droits des personnes migrantes, ainsi que des chercheur.e.s et des associations des droits humains venu.e.s des quatre coins du monde (Afrique, Amérique, Asie, Europe et Mena), a rythmé cet événement.

Pendant deux jours, les participant.e.s ont échangé sur de nombreux points et principalement autour des thèmes suivants qui ont fait l'objet d'ateliers thématiques et régionaux :

- Les droits des personnes migrantes comme des droits pour toutes et tous
- Genre et migration
- La cohésion sociale et d'appartenance
- Migration et développement
- Migration et changement climatique

ZOOM SUR LA PGA DE 2018 AU MAROC

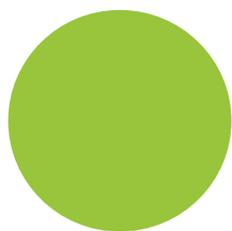


CONSTRUCTION COLLABORATIVE D'UN RAPPORT DE CAPITALISATION DE LA PGA

Cette brochure est la synthèse d'un rapport de capitalisation sur cette PGA 2018, réalisé de manière collaborative et bénévole. Ce rapport rend compte des ateliers autogérés, thématiques et régionaux et des séances plénières qui se sont tenues lors de la rencontre PGA, les 7, 8 et 9 décembre 2018 à Marrakech. Il retranscrit les diverses interventions tenues pendant ces deux journées (et des ateliers autogérés de la veille le 7 décembre), ainsi que des échanges, et recommandations des participant.e.s lors des ateliers et des séances plénières. Il reflète les débats riches, divers et parfois contradictoires, mais toujours dans le construction et dans le respect de la parole de l'autre.

D'un point de vue méthodologique, un document de synthèse type a été remis à l'ensemble des membres du comité scientifique et des militant.e.s preneurs de notes afin de faciliter en plénière une restitution des riches échanges de chaque rencontre et de contribuer à réaliser des fiches de synthèses pour ce présent rapport. Chaque fiche reprend différents points : thématiques clés, points de discussions, controverses et polémiques, points de convergence/unités politiques et propositions/recommandations. Ceci a permis d'obtenir une certaine homogénéité dans la compilation du présent rapport collaboratif et nous l'espérons, facilitera la lecture en vous permettant de consulter vos thématiques d'intérêt plus facilement. La marge de liberté laissée à celles et ceux qui souhaitaient sortir du cadre donné explique parfois, dans la forme, des différences dans les synthèses des rapports.

LE PACTE POUR LES MIGRATIONS DE MARRAKECH



La dernière édition s'est déroulée en décembre 2018 à Marrakech, en marge du 11ème Forum sur les Migrations et le Développement et de la signature par les Etats membres de l'ONU du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Ce pacte a été adopté lors de la Conférence intergouvernementale de Marrakech (19 décembre 2018) par 159 Etats. Il repose principalement sur la Déclaration de New-York pour les réfugié.e.s (2016), tout en visant à mieux gérer les migrations et à faire respecter les droits humains des migrant.e.s, quel que soit leur statut. L'accord établit un cadre de coopération selon lequel les Etats "s'engagent à favoriser la coopération internationale en matière de migration entre tous les acteurs et actrices compétent.e.s" et à "rester unis face aux difficultés que posent les migrations internationales". Le Pacte souhaite surtout renforcer les actions internationales coordonnées et lutter contre le trafic et la traite des migrant.e.s ainsi qu'à démanteler les réseaux de passeurs.

LES OBJECTIFS DU PACTE POUR "AMÉLIORER LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE MIGRATIONS INTERNATIONALES"

- Rendre les périple migratoires moins dangereux.
- Réduire les risques auxquels les migrant.e.s font face.
- "Sauver des vies" par une action internationale coordonnée.
- Mieux gérer les frontières.
- Limiter le recours à la rétention administrative.
- Renforcer la coopération consulaire
- Rendre plus accessibles les filières légales de migration.
- Créer des conditions d'accueil pour les migrant.e.s, leur assurer des services de base, les moyens de s'intégrer.
- Reconnaître leurs qualifications.

LE PACTE POUR LES MIGRATIONS DE MARRAKECH

Beaucoup d'acteurs et actrices de la société civile estiment que le Pacte ne va pas assez loin dans le respect des conventions internationales et lui reprochent son caractère non contraignant. Il faut noter que le Pacte n'est pas un traité, autrement dit aucun mécanisme de sanction n'est envisagé contre les pays qui ne respectent pas les dispositions du texte et il ne contraint pas non plus juridiquement à appliquer les objectifs et les mécanismes de suivi des mesures. "Le présent pacte mondial établit un cadre de coopération juridiquement non contraignant, qui repose sur les engagements convenus par les Etats membres dans la Déclaration de New-York pour les réfugié.e.s et les migrant.e.s", indique le septième article du préambule. Il établit "un cadre de coopération juridiquement non contraignant, qui repose sur les engagements convenus par les Etats membres" et "respecte la souveraineté des Etats et les obligations que leur fait le droit international". Autrement dit, les pays signataires s'engagent sur des principes et des objectifs mais peuvent continuer à mener de facto une politique complètement contraire sans encourir aucune sanction.

Malgré ce caractère non contraignant, seuls 159 Etats sur les 193 membres de l'ONU ont formellement approuvé le texte. Une dizaine de dirigeants - à l'instar du Président américain Donald Trump, des Premiers ministres hongrois et autrichiens, ou du ministre italien de l'Intérieur - se sont élevés contre un texte de "soumission" aux orientations pro-migratoires, "préalable à un afflux massif de réfugié.e.s" en vue de créer "un appel d'air mondial". Ces gouvernements hostiles à l'accueil des personnes migrantes voient dans le Pacte une atteinte à leur souveraineté. Ils craignent surtout une remise en cause de leur politique nationale hyper restrictive.

QUELQUES CHIFFRES



de la population mondiale contre 2,7 en 2000, est composée de personnes migrantes



personnes sont décédées ou ont disparu en Méditerranée (2014-2018), dont 3.300 pour l'année 2018



d'euros de bénéfice pour les réseaux de passeurs d'après l'Office des Nations Unis contre la drogue et le crime (UNODC)

UNE SOCIÉTÉ CIVILE ACTIVE AU SEIN DE LA PGA ET FACE AU PACTE

Lors des plénières, mais aussi pendant les ateliers, le Pacte a pris beaucoup de place dans les débats de la PGA de Marrakech. Deux courants ont semblé se dégager :

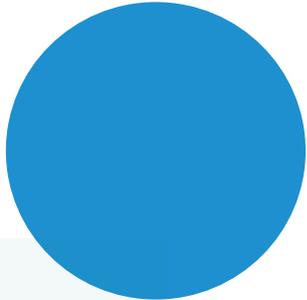
- Certain.e.s participant.e.s pensent que : c'est un outil « soft » de protection minimum qui permet un cadre de base sur les migrations ; qu'il pourra protéger au minima les personnes migrantes ; que la société civile sera toujours en mesure de le réviser et le renégocier avec les Etats.
- D'autres refusent le pacte mondial. En effet, ils dénoncent un pacte sur les migrations qu'ils considèrent plus sécuritaire que protecteur et avec un manque d'ambition pour une réelle protection des droits humains des personnes migrantes et de leur dignité. Ils dénoncent également le fait que ce pacte légitime les centres de rétention même pour les enfants, qu'il marginalise un certain nombre de conventions telles que la convention internationale pour la protection des travailleur.euse.s migrant.e.s et des membres de leur famille, qu'il renforce le partage des données biométriques et qu'en plus il ne soit pas contraignant.

Les participant.e.s se sont interrogés sur l'utilité d'un nouveau Pacte mondial, tandis qu'il existe des instruments nationaux et internationaux, ainsi que des accords bilatéraux qui régissent déjà le droit inaliénable de la liberté de circulation, notamment l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Les politiques migratoires qui consistent à l'enfermement, au refoulement, à la criminalisation des migrant.e.s et de la société civile, à l'édification de murs et de barrières tend à déshumaniser des hommes, et des femmes qui ont fui la famine, la guerre, la détresse, la pauvreté et les changements climatiques. Selon les détracteurs du Pacte, les mesures adoptées ne réduiront pas l'arrivée de migrant.e.s mais contribueront à des violations plus graves de leurs droits.

Pendant les deux jours de rencontres, les participant.e.s ont constaté que l'hétérogénéité et la diversité d'acteurs et actrices ont permis d'enrichir les discussions et de construire ensemble des visions et des stratégies communes - malgré les divergences - en vue de faire progresser le respect et la défense des droits des personnes migrantes. Au cours de ces débats, ONGs, syndicats et universitaires se sont appuyés sur le travail réalisé pendant la PGA, et ont élaboré un programme d'actions pour les années à venir.

CONCLUSIONS DE MARRAKECH



À l'issue des deux jours de rencontres, les participant.e.s à la PGA ont globalement conclu leurs travaux en réaffirmant que le Pacte ne présentait pas un changement substantiel des politiques anti-migratoires et dans l'offensive menée par de nombreux Etats à l'encontre des personnes migrantes. Plus encore, le texte prévoit un recul en matière de droits humains, de protection des personnes migrantes et de leurs familles tels que prévus par les Conventions

Les participant.e.s de la PGA ont réaffirmé leur lutte pour la défense des droits humains et contre l'esclavage, le colonialisme et les politiques anti-migratoires. Ils ont plaidé en faveur d'un Pacte qui favorise l'autodétermination et la souveraineté alimentaire et qui garantit le droit inaliénable des peuples à la libre circulation et au développement économique.

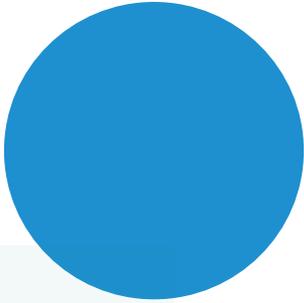
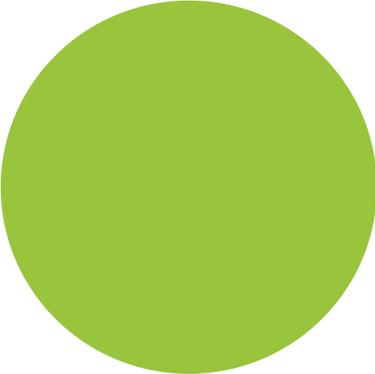
RECOMMANDATIONS ET OBJECTIFS

SUR LES ATELIERS RÉGIONAUX, NOUS RETIENDRONS TROIS RECOMMANDATIONS FORTES

- La libre circulation et la suppression des visas entre pays africains, avec des actions locales, régionales, nationales, pour lutter contre les conflits, les crises économiques, les exploitations faites par les multinationales, la corruption et la problématique écologique. L'atelier sur l'Afrique revient sur le pacte qui est plus favorable aux pays du Nord, marginalisant et lésant les pays africains. Il a été proposé d'utiliser les instruments des pays africains en favorisant la coopération Sud-Sud.
- Pour l'atelier Amérique, il a été recommandé de travailler à un statut de protection temporaire qui inclurait un support consulaire pour celles et ceux qui perdent leur statut aux Etats Unis, et principalement en provenance d'Amérique centrale et d'Haïti, sans oublier les problématiques des apatrides.
- Pour l'atelier Euro-méditerranée, il a été constaté qu'au-delà de l'émergence et de l'installation au pouvoir gouvernements qui prônent la haine et de rejet, on voit aussi se développer en Europe toutes formes de solidarité envers les personnes migrantes. Ce capital de solidarité doit être valorisé dans une approche d'ouverture qui remet en cause le « tout sécuritaire » et dans les perspectives d'arriver à un vrai pacte euro-méditerranéen qui implique aussi bien les pays du Nord que les pays du Sud. Ont été proposées plusieurs campagnes au niveau régional : contre les accords de mobilités Nord-Sud, de régularisation, de boycott des entreprises qui soutiennent les partis xénophobes.

AUJOURD'HUI, LES OBJECTIFS COMMUNS NOUS AMÈNENT À MIEUX RÉFLÉCHIR ET STRUCTURER NOS LUTTES

- Pour un cadre juridique qui met fin à la guerre aux migrations
- Pour un Pacte mondial qui protège la dignité et les droits humains des personnes migrantes
- Pour l'égalité Femmes-Hommes, et la prise en compte de la dimension genre de la migration dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour
- Pour la libre circulation et d'installation pour toutes et tous
- Pour la dignité et le respect des droits des personnes migrantes, allant en parallèle avec la justice sociale et la justice climatique
- Pour la démocratie : l'égalité des droits des personnes migrantes incluant plus largement dans les droits pour toutes et tous
- Pour un réel développement durable, équitable, juste qui assure le bien-être aux citoyennes et citoyens



POUR ALLER PLUS LOIN

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans (2018) ; la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007) ; les Directives volontaires du Programme alimentaire mondial sur les régimes fonciers (2012) constituent des avancées importantes en matière de droits humains. La Convention internationale sur la protection des droits de tous et toutes les travailleur.euse.s migrant.e.s et des membres de leur famille (1990) qui constituait une avancée juridique n'a toujours pas été ratifiée par les grandes puissances économiques. Ce sont d'ailleurs ses souverainetés démocratiques qui violent les droits des personnes migrantes et suppriment leur liberté. Outre la Convention de l'Organisation Internationale du Travail (1946), il manque aujourd'hui encore à la communauté internationale un cadre juridique spécifique pour approcher les questions migratoires. La présentation par la Commission européenne du Pacte sur l'asile et les migrations (septembre 2020), démontre une fois encore le non-respect de la dignité des migrant.e.s, avec notamment l'enregistrement des mineurs dès l'âge de six ans, ou encore les procédures accélérées et les ordres d'expulsion dans les centres de détention.